

peut-être pas nous dire exactement qui a été choisi pour remplacer M^{me} Bienvenue. J'ai cru lui entendre dire que c'était une dame Boisvert qui devait remplacer M^{me} Bienvenue. Mais, comme l'honorable député le sait, il y a un grand nombre de familles qui portent le nom de Boisvert. Je me demande s'il pourrait être plus explicite.

L'hon. M. Churchill: En réponse à la première partie de la question du député, je ne sache pas qu'il y ait du mécontentement chez le personnel du pavillon canadien à Bruxelles. Ainsi que je l'ai déjà dit, il y a eu du mécontentement lors de la démission de M^{me} Bienvenue. Quant à son successeur, afin de l'identifier avec un plus d'exactitude, je dirai qu'il s'agit de M^{me} Claire Paquette-Boisvert, de Québec.

M. Van Horne: Une des choses qui m'ont vivement impressionné a été le choix de l'édifice, l'emplacement de cet édifice. On a fait un choix déplorable en prenant cet édifice, car il n'avait pas beaucoup de services. Chose remarquable, on a fait habiter le même édifice à la Gendarmerie royale du Canada et au personnel. D'après les renseignements fournis par la Gendarmerie royale, cela est contraire à son règlement qui exige qu'ils soient logés dans d'autres locaux que ceux du personnel. Madame Bienvenue s'est donné la peine de me faire venir dans son bureau lorsque j'ai visité cet édifice. Elle a naturellement formulé des plaintes très précises. Il ne fait aucun doute que l'ancien gouvernement a laissé partir l'affaire du mauvais pied. Je suppose que le gouvernement actuel fait tout ce qu'il peut pour redresser la situation. A en juger d'après les compliments qui nous parviennent maintenant, je présume également que le gouvernement a considérablement amélioré la situation à l'exposition. D'après les entretiens que j'ai pu avoir avec des visiteurs et des guides, et ce que j'ai pu constater moi-même sur place, l'exposition n'a pas tellement de succès. La participation du Canada ne semble pas à la hauteur. Je regrette d'avoir à le dire, mais je l'ai constaté moi-même.

L'hon. M. Chevrier: J'aimerais reprendre la question amenée sur le tapis par mon ami l'honorable représentant de Lévis. Si j'ai bien compris le ministre, il a dit qu'il n'avait reçu aucun rapport de la Gendarmerie royale. Sans vouloir contester l'exactitude de cette affirmation, je lui demanderais de consulter le document parlementaire n° 203, daté du 9 juillet 1958, qui expose toute la question.

L'alinéa 4 se lit ainsi qu'il suit:

4. J'ai appris que trois rapports sur le personnel de la maison canadienne (sauf les membres de la Gendarmerie royale du Canada) avaient été envoyés à Ottawa à mon insu. Le premier ferait

état d'une grave rumeur de nature à diffamer la réputation des 24 jeunes femmes. Le deuxième, fondé sur un incident de peu d'importance, laisse entendre que nos jeunes gens abusent des alcools. Le troisième me concerne.

Vu cette déclaration qui semble contredire ce que le ministre a dit, je me demande s'il n'aurait pas de nouvelles observations à présenter à ce sujet?

L'hon. M. Churchill: Si je comprends bien, c'est M^{me} Bienvenue qui a porté ces accusations. Vous êtes en train de lire sa lettre?

L'hon. M. Chevrier: Je lisais un extrait du document parlementaire qui, je crois, est une lettre de M^{me} Bienvenue au ministre.

L'hon. M. Churchill: Au cas où il y aurait un étranger qui ne saurait pas ce qu'est un document parlementaire, qu'il soit bien compris que ce document parlementaire n'est autre chose que la lettre que j'ai reçue de M^{me} Bienvenue. Il ne s'agit pas d'une publication du gouvernement. Il s'agit des déclarations qui sont faites. Mais j'ai déjà répondu au sujet des communications de la Gendarmerie royale.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre a-t-il déjà demandé au ministre de la Justice s'il y avait eu des rapports semblables à ceux dont il est fait mention au paragraphe 4 de la lettre?

L'hon. M. Churchill: Non. Je ne le lui ai pas demandé.

L'hon. M. Pearson: Le ministre ne croit-il pas qu'il devrait le faire? La signataire de cette lettre porte là une accusation très grave en disant que de tels rapports ont été envoyés à Ottawa par la Gendarmerie royale. Si cette accusation n'est pas fondée, on devrait le préciser; et la seule façon de le faire alors, si le ministre ou son ministère n'a pas reçu de tel rapport, c'est de demander au ministre de la Justice si l'accusation est fondée. C'est pourquoi nous avons soulevé cette question il y a près d'un mois. A cette époque, le ministre de la Justice a répondu qu'il étudierait l'affaire. C'est pourquoi nous aimerions qu'on nous fasse rapport maintenant.

L'hon. M. Churchill: Je ferai part au ministre de la Justice de l'intérêt que le député porte à cette question.

M. Bourget: Le ministre dit-il qu'il n'a reçu aucun rapport, aucun de ceux dont il est question dans la lettre que lui a adressée M^{me} Bienvenue? Je ne parle pas uniquement des rapports de la Gendarmerie royale, parce que M^{me} Bienvenue dit qu'il s'agit de rapports que n'a pas expédiés la Gendarmerie royale. C'est ce que nous pouvons supposer quand elle dit: "Sauf les membres de la Gendarmerie royale du Canada." Je demande simplement au ministre s'il a reçu à ce propos les trois